

Questionnaire unique – Licence de tireur sportif

1. Comment peut- on acheter une arme ?

- A Il faut produire un extrait du casier à l'armurier.
- B Avec une autorisation modèle 4 ou modèle 9.
- C Il faut être inscrit dans un club de tir de défense ou être militaire.

2. Peut- on revendre des munitions ?

- A Non
- B Oui à toute personne qui en ferait la demande
- C Oui mais uniquement à un détenteur d'un modèle 4 ou 9 ou à une personne agréée.

3. Peut- on porter une arme dans la cafétéria d'un stand de tir ?

- A Oui car c'est une dépendance du stand de tir.
- B Non sans condition.
- C Oui pour autant qu'elle soit déchargée et que la sécurité soit mise.

4. Où peut- on tirer avec une arme ?

- A Dans tous les endroits où je peux détenir légalement mon arme et en prenant toutes les précautions utiles pour éviter tout accident.
- B Dans tout endroit où je ne risque pas d'accident
- C Lors d'une chasse pour une arme de chasse, dans un stand de tir agréé ou en cas de légitime défense.

5. Une arme soumise à autorisation peut-elle être prêtée à un tiers dans un stand de tir ?

- A Oui à condition de respecter les mesures de sécurité
- B Uniquement si le prêteur et l'utilisateur détiennent une autorisation de même type d'arme.
- C Non, en aucun cas.

6. Dans quelles circonstances peut- on parler de légitime défense ?

- A Uniquement lorsqu'il y a nécessité immédiate pour la défense de personne avec une violence proportionnelle à l'attaque.
- B Pour la défense des personnes et des biens.
- C Pour ma défense ainsi que celle des personnes vivant sous mon toit.

7. Que faut- il faire en cas de changement de domicile ?

- A La déclaration à l'administration communale suffit
- B Avertir le gouverneur de province du nouveau domicile .
- C Avertir la police du nouveau domicile.

8. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de l'arme ?

- A Faire une déclaration sans délai à la police ainsi qu'au gouverneur de province
- B Faire une déclaration à la police dans les 48 heures.
- C Faire une déclaration à l'administration communale.

9. Pour quel nombre d'armes doit- on posséder une autorisation de dépôt d'armes soumises à autorisation?

- A 5 armes de calibre différent.
- B Le dépôt d'armes est supprimé.
- C 10 armes.

10. Lors d'une séance de tir combien de cartouches ou de plateaux devez-vous tirer au minimum pour obtenir un cachet sur votre carnet de tir ?

- A 10 cartouches ou 10 plateaux
- B 20 cartouches ou 20 plateaux.
- C 30 cartouches ou 25 plateaux

11. Comment faut-il transporter une arme soumise à autorisation vers un stand de tir ?

- A Chargée et dans la gaine que je porte à la ceinture.
- B Discrètement et non chargée dans la gaine que je porte à la ceinture.
- C Non chargée, dûment emballée dans un coffret verrouillé et munie d'un dispositif empêchant le tir ou après avoir enlevé une pièce essentielle à son fonctionnement.

12. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence ?

- A Uniquement à l'intérieur de la maison et en restant invisible de la voie publique.
- B Uniquement s'il s'agit de mon domicile privé.
- C Non

13. Un silencieux est :..... ?

- A Une arme prohibée.
- B Une arme soumise à autorisation.
- C Un objet sans qualification particulière.

14. Quel âge faut-il avoir pour solliciter une arme soumise à autorisation ?

- A 21 ans
- B 18 ans
- C 16 ans

15. Quand faut-il un permis de port d'arme soumise à autorisation ?

- A Pour le port public
- B Pour le tir sportif.
- C Pour la chasse.

16. Qui est compétent pour compléter et signer un carnet de tir ?

- A Un président de club.
- B Un breveté ADEPS OU vérificateur homologué
- C Un membre du conseil d'administration du club.

17. Qui est compétent pour la délivrance d'un permis de port d'arme ?

- A Le Procureur du Roi
- B Le Ministre de la justice.
- C Le Gouverneur de Province.

18. A quoi pourra servir la licence de tir sportif ?

- A Acheter une arme de la liste fédérale avec modèle 9.
- B Acheter une arme avec autorisation délivrée par la police.
- C Acheter une arme avec modèle 4 du gouverneur.

19. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver ?

- A Le calibre et surtout la forme des cartouches.
- B Le revolver est pourvu d'un barillet et le pistolet d'un chargeur.
- C La grosseur de la poignée.

20. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ?

- A Le canon est complètement lisse ou rayé en surface.
- B Le canon lisse ne permet d'utiliser qu'un seul calibre.
- C Les rayures internes du canon ont un effet stabilisant sur le projectile.

21. De quoi est composée une cartouche ?

- A Chien, percuteur, gâchette et balle.
- B Douille, amorce, poudre, balle ou chevrotines.
- C Pontet, tête de gâchette, ressort récupérateur et balle.

22. Sauf les détenteurs d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif, un tireur doit renouveler son autorisation de détention tous les.....?

- A 5 ans
- B Jamais
- C 10 ans

23. Combien de LTS provisoire pouvez- vous détenir en même temps

- A 3
- B 1
- C 2.

24. Un chasseur, détenteur d'un permis de chasse validé, peut- il acheter un revolver de gros calibre?

- A Oui sans autorisation.
- B Oui avec un modèle 9 délivré par la police.
- C Oui avec une autorisation modèle 4.

25. Avec votre licence provisoire, quand devez- vous passer les épreuves de tir ?

- A Le 6 ème mois de validité de votre licence.
- B Le premier mois de validité de votre licence.
- C Quand vous le désirez

26. Quelles sont les armes soumises à autorisation auprès du gouverneur de province?

- A Les armes anciennement appelées armes de défense.
- B Les armes anciennement appelées armes de guerre.
- C Toutes les armes à feu sauf celles en vente libre.

27. Peut- on monter une lunette de visée nocturne sur une arme pour la chasse ?

- A Oui mais uniquement lors d'une partie de chasse.
- B Oui avec l'accord du gouverneur de province.
- C Non car cela devient une arme prohibée pour la chasse.

28. Quels documents sont indispensables pour tirer dans un pays européen?

- A La licence de tireur sportif et l'autorisation de détention.
- B La carte européenne et l'autorisation de détention.
- C Le permis de port d'arme et l'autorisation de détention.

29. Une arme soumise à autorisation peut-elle, être prêtée à un tiers?

- A Jamais.
- B Oui sans condition
- C Oui pour autant qu'il soit titulaire d'une autorisation pour un type d' arme similaire et de l'accord écrit du titulaire de l'autorisation de détention et qu'il soit en possession d'une copie de l'autorisation du propriétaire.

30. Quel genre d'épreuve doit passer le tireur pour obtenir sa licence de tireur sportif ?

- A Une épreuve pratique devant un breveté ADEPS.
- B Une épreuve théorique devant un breveté ADEPS.
- C Une épreuve théorique et pratique devant un breveté ADEPS ou un examinateur agréé par l'Urstbf.

Bernard Lheureux
30 avril 2013